RÉPUBLIQUE FRANCAISE



Direction des services techniques et de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/AB-221104-1603

ARRETE N° ARR/2022/ST/474

Nous, Maire de la Ville de HEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que le stationnement d'une benne face au 90 Boulevard Clémenceau à Hem par l'Entreprise Noé Jardins, va créer une gêne aux usagers et empiétera sur le domaine public, il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour réglementer ce secteur.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le mardi 15 novembre et ce, de 7h jusqu'à 18h, le stationnement face au 90 Boulevard Clémenceau à Hem considéré comme gênant sera interdit et exclusivement réservé au stationnement d'une benne de chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement de la benne ne pourra se faire que sur la bande cyclable, en prenant soin de protéger l'arête du trottoir.

ARTICLE 3 : La circulation des piétons devra être assurée en toute sécurité.

ARTICLE 4 : L'entreprise Noé Jardins devra assurer la signalisation diurne et nocturne de la benne ainsi que la propreté des abords du chantier.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6: Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Métropole Européenne de Lille, à ILEO, à Ilévia, à la Sté Esterra et à l'entreprise Noé Jardins, 60bis rue Jean Baptiste Defaux, 59260 Lezennes.

Fait à HEM, le

- 4 NOV. 2022

Pour Le Maire de Hem et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement, aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.

Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr